

Sujet : [INTERNET] reponse consultation publique de l'usine d'enrobage à chaud sur les communes de Roquefort des corbières et La Palme

De : "helene.gimon66" <helene.gimon66@orange.fr>

Date : 15/09/2019 15:34

Pour : pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'habite à La Palme, dans une zone résidentielle totalement exposée au vent dominant, la tramontane, qui souffle très fort et très souvent.

Je suis donc totalement contre l'implantation de cette usine d'enrobé qui apportera des nuisances énormes. Les poussières, les particules fines se déposeront sur la végétation, les maisons, le linge étendu en plein air, l'eau des piscines. Cette pollution fait courir un risque sanitaire à la population actuelle et à venir. Les odeurs augmenteront les symptômes d'allergie ou de maladie respiratoire.

La lecture des composants rejetés par la centrale fait froid dans le dos.

A la Palme, nous sommes contraints par de **nombreuses réglementations environnementales** telle que Natura 2000, zéro phyto, règlements sur les cours d'eau, les étangs, qui visent à protéger notre espace de vie. Une infraction à ces règlements entraîne des sanctions.

Il est donc incompréhensible qu'on autorise la construction de cette usine dont les nuisances impacteront ces zones protégées.

Nous pourrions oublier tous les événements liés à la nature comme "la Route Bleue du Sel et des Pêcheurs".

Quant à la notion de provisoire de cette usine, je n'y crois pas. J'ai vécu plus de 10 ans auprès d'une usine de blocs de béton qui devait durer 2 ans. Elle existe encore alors que j'en suis parti il y a 25 ans.

JE SUIS CONTRE

Hélène GIMON

256 rue du Canigou

11480 La Palme